

P.V. Séance du 25 Février 2016

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et informe ses collègues de la démission de Monsieur Hervé PARKITNY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal.

Elle communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)
Mme LEDIEU (procuration à M. TASSEZ)
Mme JUBLOT (procuration à Mme MARTIN)
Mme KEMPF (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme PROVENDIER (procuration à M. GRESSET)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

-

Madame VEILLAT est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Approbation du procès-verbal relatif à la séance du Conseil municipal en date du 28 Janvier 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal, sous réserve de la précision apportée par Madame le Maire sur la délibération relative à l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Il s'agit d'ouvrir un droit de mandatement à hauteur de 360 909,17 € et non 354 989 € comme indiqué dans le projet. En effet les crédits votés sur l'année précédente se sont élevés à 1 443 636,69 € et non à 1 419 957 €.

-

Pour répondre à la demande formulée par Madame DAUGU lors de la dernière séance de Conseil municipal, Madame le Maire lui remet le **projet éducatif de la Maison des Jeunes**.

Madame DAUGU précise qu'elle souhaitait plus précisément consulter le projet spécifique au séjour été.

-

> Projet de délibération n° 2016/02/01 relatif au débat d'orientations budgétaires 2016

Madame BUREAU rappelle que le débat d'orientations budgétaires représente la première étape du budget de la Commune. Il a pour but d'informer et de faire participer à la prise de décision et déterminer les priorités. Il a également pour objet d'informer sur l'évolution financière de la Commune.

A l'issue de ce débat, le Conseil municipal votera lors de la prochaine séance le budget principal de la Commune qui supporte les frais de fonctionnement courant et les grandes orientations d'investissement, celui du service Assainissement qui finance les travaux d'investissement et d'entretien du réseau communal recueillant les eaux usées, le budget du service Eau qui se rapporte à l'eau potable et le budget du lotissement du Moulin des Filles qui retrace les opérations financières relatives à ce lotissement.

Madame le Maire présente les données nationales du PIB en volume qui fait ressortir une évolution de 1,1 % en 2015 et une prévision d'évolution pour 2016 de 1,5 %.

Madame BUREAU indique que l'inflation a été nulle en 2015 et qu'elle est annoncée à 1 % pour 2016.

L'évolution de la consommation des ménages qui est en général qui favorise l'activité en France était de 1,8 % en 2015 et est prévue à 1,7 % en 2016.

Les taux d'intérêts sont actuellement négatifs pour ce qui concerne les taux courts.

Madame le Maire indique que le déficit public s'améliore légèrement à - 3,3 % en 2016. La France doit redresser à moins de 3 % pour 2017.

La dette publique s'établit à 96,5 % du PIB pour 2016. L'évolution des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB se situe à 44,5, TVA comprise.

Pour ce qui concerne Aubigny, Madame BUREAU explique que l'année 2016 enregistrera une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat (baisse nationale de 3,3 Mds€). Un fonds d'un milliard d'euros dédiés à des projets spécifiques doit être mis en place pour aider à l'investissement les communes et les intercommunalités. Il n'est pas certain qu'Aubigny ait des projets éligibles à ce dispositif.

Une nouvelle mesure a été mise en place pour obtenir un remboursement de TVA sur l'entretien des bâtiments ce qui représenterait pour Aubigny une enveloppe d'environ 15 000 € pour les travaux réalisés par des entreprises extérieures sur 2015.

Madame le Maire explique qu'il conviendra d'étudier au cas par cas le choix de réaliser les travaux en régie ou les faire réaliser par une entreprise extérieure.

Parmi les mesures nouvelles, Madame BUREAU indique qu'il y a une augmentation de charges sur les salaires. Enfin, il y a lieu également de prendre en compte l'augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal qui passe cette année à 1 Md€, ce qui représente une augmentation de 50 000 € pour Aubigny. Madame le Maire précise que ce montant est conditionné au maintien du régime dérogatoire de la Communauté de Communes, point qui sera débattu lors des orientations budgétaires de la CDC.

Pour ce qui concerne Aubigny, Madame RENIER souligne que les courbes représentant d'une part les dépenses et d'autre part les recettes s'éloignent l'une de l'autre, ce qui est plutôt favorable mais avec la baisse des dotations, il convient de rester vigilant sur les économies. Elle indique que l'évolution des dotations est inconnue dans les années futures. L'un des moyens de faire des économies passe par la mutualisation, sachant que la CDC n'a pas intégré beaucoup de compétences, il s'agit de développer cette orientation.

Madame le Maire souligne l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement puisqu'en 2008 Aubigny recevait 1 512 000 € contre 1 019 000 € en 2016 et une prévision de 856 000 € pour 2017.

Malgré cela, Madame BUREAU souligne l'évolution de l'épargne nette qui représente le ratio qui détermine la capacité d'investissement. Il correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. En 2013, cette épargne nette s'élevait à 474 K€, elle a progressé de 64 % en 2014 et est stable en 2015 avec 775 K€, en dépit toujours de la baisse de la DGF.

La capacité de désendettement de la Commune est actuellement inférieure à quatre ans. Le seuil critique est, pour notre strate, d'environ 9 ans.

Madame le Maire rappelle qu'un projet de construction d'une gendarmerie est en cours de réflexion. Dans le cas où la communauté de communes ne souhaiterait pas s'engager dans ce projet, la commune d'Aubigny serait dans l'obligation d'emprunter. Compte tenu des taux, il conviendrait de réagir rapidement. Madame RENIER souligne que même si des loyers doivent être encaissés, il s'agit de s'endetter sur une période longue pour un équipement qui servira tout de même à la population de l'ensemble de la CDC.

Pour ce qui concerne les orientations budgétaires 2016, Madame BUREAU indique que les recettes de fonctionnement baisseront d'environ 4 % en 2016. Cette baisse s'explique par une nouvelle contribution au redressement des finances publiques de 156 000 €. Une perte fiscale de 26 000 € est également prévue en 2016 sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et une baisse prévisionnelle des remboursements pour arrêts maladies, la baisse de redevance de la délégation de service public du centre équestre et la fin de la perception des loyers du camping.

Les dépenses de fonctionnement progresseront de 4,6 % en raison de l'augmentation des charges de personnel et la hausse des charges à caractère général avec l'intégration d'une partie de l'agenda d'accessibilité programmé et une augmentation de la prévision des fluides. Il faut ajouter une hausse de 50 000 € au titre du FPIC.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que les dépenses de fonctionnement sur l'agenda d'accessibilité correspondent aux travaux réalisés en régie, tels que la mise en place de la signalétique (bandes podotactiles). La commission d'accessibilité s'est réunie et les coûts à prévoir ont été diminués ce qui a permis de revoir le projet d'Ad'ap à la baisse. Le nouvel agenda sera présenté lors du conseil municipal prochain. En effet, les membres de la commission représentant les personnes handicapées ont allégé les prescriptions formulées dans le premier agenda, notamment en ce qui concerne le CRJS et les terrasses de la Nère. Pour le cloître, il a été demandé qu'une classe en rez-de-chaussée puisse accueillir un musicien handicapé en cas de besoin. De même, la seconde rampe handicapée préconisée pour l'école élémentaire n'est pas nécessaire dans la mesure où tous les niveaux de classes peuvent être accessibles.

Les dépenses d'investissement se composent des restes à réaliser pour 542 000 €, du remboursement du capital de la dette pour 445 000 € et des dépenses d'équipements nouveaux pour 1 400 000 € qui vous seront listés en totalité lors du vote du budget le mois prochain. Parmi les principales dépenses d'équipements 2016 sont prévues :

- la réfection de l'espace Paul Lasnier et de la rue du château : 90 000 €
- des travaux d'éclairage (avec SDE) :96 000 €
Il s'agit de travaux subventionnés à hauteur de 70 % dans le cadre du plan REVE qui doit prendre fin dans deux ans
- la création d'un parking à la Forge :120 000 €
Les travaux doivent être réalisés rapidement pour le mois de juin, pour l'obtention d'une subvention régionale
- des agencements intérieur et extérieur au niveau de la Forge :37 300 €
Il s'agit d'installer un pont lumière sur poulies pour permettre d'intervenir sans danger sur l'équipement
- la réhabilitation des sanitaires publics place de la Résistance :24 000 €
Il seront notamment rendus accessibles aux handicapés
- l'Agenda D'Accessibilité Programmé :70 100 €
- la mise en sécurité des abords de l'école maternelle :10 000 €
Il y aura certainement un plateau avant l'école maternelle et un plateau devant le collège
Monsieur Turpin indique que les plateaux seraient de 4 mètres seulement ce qui permettra de réaliser une économie. Le contrôle réalisé sur les chicanes a enregistré une baisse de la vitesse située selon les endroits entre 9 et 22 km/h. Par contre, le contrôle réalisé route de Ménétréol, la vitesse n'est pas supérieure à 50 ou 55 km/h.
- de nouveaux équipements informatiques à l'école primaire :15 500 €
Il s'agit d'installer des vidéos-projecteurs dans les classe du cycle 3 à la rentrée des classes et les autres classes après le mois de janvier
- l'acquisition de 5 aquabikes pour la piscine : 7 170 €
Madame DAUGU indique que seules 3 ou 4 personnes sont présentes sur la séance du lundi soir.
- la réfection du château des Stuarts :365 000 €
Madame RENIER indique que l'architecte des Bâtiments de France est venu visiter le château. Il est tout à fait favorable aux travaux envisagés et doit aider la commune à limiter les études supplémentaires demandées.
Madame Renier souhaite connaître la participation de l'Etat pour ce projet avant d'engager l'opération.
- l'aménagement des abords de l'église :40 000 €
Il s'agit de paver avec les pavés de la rue du Prieuré, la partie de la rue de l'Eglise menant à l'église.
- la viabilisation de la parcelle BD 461 dans la ZA du Guidon :100 000 €

Madame DAUGU s'étonne de ne pas voir figurer dans les dépenses d'investissement, un début de piste cyclable. L'ancienne voie ferrée qui traverse Aubigny pourrait permettre aux enfants du collège domiciliés au Nord ou Nord-Est d'Aubigny de se rendre en toute sécurité au collège.

Madame le Maire est tout à fait d'accord avec cette suggestion et indique que la demande de la commune auprès de RFF pour le démontage des rails n'a pas été suivie d'effets.

Madame DAUGU souhaiterait qu'un système cyclable soit implanté dans Aubigny.

Monsieur TURPIN indique que des aménagements ont été effectués route de Sainte-Montaine et sont envisagés rue des Stuarts.

Madame le Maire ajoute qu'une ligne de 7 000 € est prévue pour les pistes cyclables dans le projet de budget qui sera présenté le mois prochain.

Madame BUREAU indique que les recettes d'investissement se composent des restes à réaliser pour 167 000 €, de nouvelles subventions pour les travaux prévus (logements de jeunes travailleurs – la Forge et le château des Stuarts) pour 170 000 €, de la taxe d'aménagement pour 10 000 €, du fonds de compensation de la TVA pour 110 000 € et de nouvelles cessions pour 150 000 €.

La santé financière de la collectivité permet de ne pas envisager d'augmentation des taux d'imposition. Ces taux sont stables depuis 1999. La variation enregistrée en 2011 s'explique par la réforme de la taxe professionnelle.

Madame le Maire indique que la dette est de 792 €/hbt pour une moyenne 2014 de 1095 €/hbt. Aucun emprunt n'est prévu sauf peut-être une ligne de trésorerie pour l'opération d'expropriation de l'entreprise Rateau. En effet, la commune devra régler l'expropriation avant de se faire rembourser le plus rapidement possible pour limiter au maximum les intérêts.

Pour ce qui concerne le budget Assainissement, Madame BUREAU indique que les dépenses d'investissement concerneront l'extension du réseau place Europe, la mise en sécurité du réceptacle des eaux usées de la station d'épuration et la réhabilitation des canalisations entre la station d'épuration et la route de Sainte-Montaine.

Le budget d'Eau potable s'équilibre à 180 000 € en section d'exploitation et à 150 000 € en section d'investissement.

Le budget du lotissement du Moulin des Filles prévoit notamment le lancement de la deuxième tranche de VRD pour un montant de 90 000 €.

A la demande de Madame DAUGU, Madame RENIER indique qu'elle détient l'étude demandée sur la gestion de l'eau mais pas encore sur l'assainissement. Elle ajoute que la compétence Eau doit revenir en CDC en 2020, ce qui sera concomitant à l'arrêt du fermage et la discussion sera donc abordée au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur AUTISSIER souhaite souligner que les mesures d'économies mises en place en 2012-2013 et 2014 ont contribué au bilan positif présenté avec une épargne brute en hausse et une épargne nette également en hausse. Il précise que quelques associations ont peiné au moment de la mutualisation de locaux mais que le fruit de cette mutualisation s'avère payant et il n'apparaît pas possible de prétendre à des finances saines sans mutualisations de ce type.

Madame RENIER précise que les mutualisations dont parle Monsieur AUTISSIER sont des mutualisations de salles internes à la commune d'Aubigny, et qu'il conviendrait qu'elles s'effectuent désormais à l'échelle de l'intercommunalité, ce qui engendrerait des économies plus importantes.

Monsieur AUTISSIER revient sur le problème de la gendarmerie et précise que ce projet à Aubigny est programmé depuis quelques mois par la Gendarmerie nationale. Le premier projet déjà bien avancé est la gendarmerie de Mehun/Yèvre, le second est celle de Saint-Martin d'Auxigny et celle d'Aubigny est programmée pour 2018. Il n'est pas possible de revenir sur l'engagement pris à l'époque par la commune de prendre en charge l'opération. Le dossier a été monté de telle sorte que s'il était repris par la communauté de communes, le bénéfice du rang qui a été difficile à obtenir serait perdu. Il ajoute qu'il a évoqué ce dossier avec Madame la Préfète qui lui a confirmé l'impossibilité de faire porter ce projet par la C.D.C.

Madame RENIER indique qu'en tant que Maire d'Aubigny, elle examinera le dossier avec Madame la Préfète lors de sa venue à Aubigny prochainement.

Monsieur GRESSET ajoute que Monsieur le Maire d'Argent/Sauldre n'a pas été informé officiellement par la préfecture de la fermeture de la gendarmerie.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il lui a dit lors de la dernière réunion de la CCCI comme Madame la Préfète et le Colonel Paulin lui avait demandé de le faire.

Madame RENIER rappelle qu'il revient à l'Etat de notifier au Maire la fermeture de la gendarmerie implantée sur son territoire au profit d'une gendarmerie neuve sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la gendarmerie se décompose en deux parties :

- une partie habitat qui ne représente pas une dépense pour la commune, hormis la mise à disposition du terrain, avec toutefois une possibilité d'en récupérer une partie

- une partie administrative qui peut être prise en charge par la mairie. Le calcul réalisé à l'époque montrait un équilibre à l'euro près entre les loyers et le coût de revient d'investissement.

Madame le Maire répond que ceci est vrai pour les premières années mais l'engagement est sur neuf ans sans revalorisation, et que le montant du projet n'est pas encore connu.

Monsieur AUTISSIER rappelle l'intérêt d'accueillir vingt-deux ou vingt-trois familles sur Aubigny avec la consommation que cela entraîne.

Madame le Maire rappelle qu'Aubigny se situe sur un territoire et que l'opération projetée s'opère au détriment de la commune d'Argent. Elle regrette la désertification de l'espace rural même si la gendarmerie se fera car les gendarmes ne veulent plus venir à Aubigny en raison des conditions d'hébergement.

Monsieur AUTISSIER indique que l'aménagement de l'espace rural de demain ne se fera pas de la même manière qu'il a été fait il y a cinquante ans.

Madame RENIER regrette que les politiques ne réagissent pas.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il convient plutôt d'avoir une notion de l'aménagement territorial différente. Il ajoute que s'il est possible de répartir des pôles de centralités sur l'ensemble du territoire, cela sera déjà une chance pour la ruralité.

Madame le Maire indique que la politique du « tout pour les pôles » et rien pour les autres est dommageable pour l'espace rural, les élus ruraux doivent se défendre et être soutenus par les élus nationaux.

Pour ce qui concerne les plateaux de ralentissement, Monsieur AUTISSIER indique que des fonds sont disponibles au titre des amendes de police.

Il est indiqué que la démarche pour obtenir une subvention à ce titre est en cours.

Sur une observation de Monsieur AUTISSIER concernant le projet de remettre des pavés derrière l'église, Madame RENIER indique qu'il s'agit de continuer la rue de l'Eglise et qu'un passage pour l'accès pompier autour de l'église doit être réservé.

Monsieur AUTISSIER demande l'état d'avancement du projet de plantations autour de l'église. Madame le Maire indique que des voûtes de verdure telles qu'elles avaient été projetées ne pourront être réalisées car il convient de préserver l'accès aux véhicules de secours.

Monsieur AUTISSIER indique que pour réaliser des pistes cyclables, il faut des voies uniques. Il pourrait être envisagé par exemple de réaliser des pistes cyclables rue des Margotteries à condition de faire un sens unique avec un retour par l'avenue de Paris. Il pourrait y avoir des essais dans ce sens.

Madame RENIER indique qu'un tel projet doit être soumis à une étude approfondie, avec comptage de voitures, opinion des riverains, risques d'encombrement des voies parallèles ...

Monsieur TURPIN ajoute que les réunions de quartiers peuvent servir de support pour recueillir l'avis des riverains.

Madame VEILLAT indique que les pistes cyclables sont des questions qui ont été abordées à plusieurs reprises lors des réunions de quartiers.

Madame RENIER confirme, comme l'a souligné Monsieur AUTISSIER, le côté sain des finances communales. Elle ajoute que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis de nombreuses années et qu'il convient de remercier les maires ayant œuvré dans ce sens depuis toutes ces années.

> Rapport d'activités 2015 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne

Madame le Maire rappelle que le Syndicat de Pays est composé de 62 communes pour 41 000 habitants. Son budget de fonctionnement s'établit à 892 902,51 € et celui d'investissement à

64 345,15 €. La participation des communes est de 4,09 €/habitant dont une participation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour 2,19 €/habitant due jusqu'en 2017, date de fin de l'OPAH. Une participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne était en 2015 de 1 €/habitant et sera d'1,20 €/habitant en 2016, l'augmentation s'appliquant à la mobilité des jeunes en garantie jeunes.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre-Sologne 2015-2020 a été signé en 2015. Il comprend une dotation de base de 5 070 000 € avec des enveloppes additionnelles (Fonds Sud fléché vers le très haut débit pour 1 000 000 €, pôle de centralité spécialement pour Aubigny de 370 000 €, Cœurs de Village pour 650 500 € et le logement social plutôt pour les bailleurs sociaux pour 640 000 €).

Ce contrat a été signé avec l'ensemble des communautés de communes et Aubigny et le Syndicat de Pays Sancerre-Sologne. L'intégration des communautés de communes est une nouveauté dans ces contrats.

L'action ID en Campagne est un dispositif pour l'innovation sociale. Une enveloppe de 570 000 € lui est consacrée.

Le Pays Sancerre-Sologne s'est associé au Pays Loire Val d'Aubois pour présenter une candidature commune Leader. Un bureau d'étude a apporté son concours technique pour préparer ce dossier. Une enveloppe de 1 200 000 € a été accordée pour les deux pays.

Le nom du projet : *une terre, un fleuve, des hommes : le Berry Val de Loire*

Le projet a été élaboré en tenant compte des prérequis existants : un patrimoine naturel et culturel d'exception et des habitants et des professionnels fiers de leur identité et désireux de la faire partager. Cinq mesures ont été définies : développer et préserver les potentiels touristiques et culturels – faire de l'itinérance une manière privilégiée de découvrir le territoire – structurer et consolider la filière touristique – promouvoir le territoire autour des identités fédératrices la Loire, le Berry, la Sologne – Coopération et animation.

Le Syndicat porte une opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services. En 2015, 9 dossiers ont été subventionnés pour 101 186 € sur un montant de travaux de 439 969 €.

Le Syndicat soutient la valorisation et la préservation de variétés et races anciennes dans l'agriculture. L'association Isa Groupe est porteur, en collaboration avec Bioberry, le comité de la Foire Saint-Michel d'Aubigny et BioDom'Centre-URGC, d'un projet autour de trois variétés locales : la courge sucrine du Berry, le haricot Barangeonnier et le chou-navet blanc à collet vert d'Aubigny-sur-Nère. Elle rappelle que cette action a été impulsée par Yves FROMION.

Madame le Maire rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat arrive à échéance dans deux ans et encourage les personnes susceptibles de bénéficier du dispositif à déposer leur dossier rapidement. Le montant des travaux HT depuis début 2013 est de 3 877 847 € sur le territoire, le montant des subventions ANAH : 1 273 694 €, le montant de la prime « habiter mieux » : 320 000 € et le montant des aides du Pays Sancerre-Sologne : 154 488 €.

Sur 168 dossiers validés par l'ANAH, 80 chantiers ont été réalisés avec les subventions versées, 17 chantiers sont réalisés avec les subventions en attente, 61 chantiers sont en cours, 8 chantiers où les travaux sont engagés et 2 abandons (décès et refus de subvention).

Aucune observation n'est formulée par les membres du Conseil municipal sur ce rapport d'activités.

> Cinéma Atomic : modification de la période de validité des carnets de tickets des comités d'entreprises

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer la durée de validité des tickets d'entrée au cinéma Atomic destinés aux comités d'entreprises, à une année.

> Bar Atomic – Résiliation du bail commercial

Madame le Maire rappelle que les locaux du bar de l'Atomic, ainsi que le logement du premier étage, sont donnés en location à Monsieur et Madame MAHIEU. Pour des questions de sécurité, il est nécessaire de réaliser des travaux car les locaux du bar sont imbriqués dans ceux du cinéma : le logement situé au-dessus du bar jouxte la cabine de projection et la cloison entre ces deux pièces n'est pas isolée du feu. Il avait été proposé dans un premier temps de changer le bail pour enlever de la location la partie appartement mais cela n'a pas été accepté par Monsieur et Madame MAHIEU, locataires. Il est donc proposé à l'échéance du bail de ne pas le renouveler afin de pouvoir effectuer

les travaux nécessaires à la sécurité et réfléchir aux travaux nécessaires pour rendre le cinéma accessible.

Elle ajoute qu'au fond du bar, il y a une réserve sous la pente du cinéma où étaient entreposées à une époque des bouteilles de gaz. Actuellement il n'y a plus d'activités dans ce bar depuis le 1^{er} septembre dernier.

Madame le Maire propose de dénoncer le bail et ajoute que le loyer était extrêmement bas (environ 360 €). Les locataires de la commune donnaient en gérance le fonds de commerce moyennant un loyer supérieur à celui qu'ils versaient pour les murs.

Madame CHARON-COLIN indique que dans la mesure où il n'y a plus d'activités, la valeur devrait être moindre.

Madame RENIER propose de fixer un montant de base pour la négociation, calculé sur le chiffre d'affaires des trois dernières années. Elle précise qu'un engagement a été pris auprès de la commission d'accessibilité pour rendre le cinéma accessible.

La proposition de délibération consiste pour la commune à racheter le fonds de commerce à Monsieur et Madame MAHIEU pour effectuer des travaux de sécurité et d'accessibilité. L'autre hypothèse aurait consisté à mettre en avant le défaut d'exploitation de l'établissement mais cette orientation ne donnait pas toutes les garanties nécessaires.

Après avoir repris la propriété de l'ensemble des locaux, une réflexion sera menée pour rendre le cinéma accessible en supprimant le moins de places possible. Monsieur AUTISSIER indique qu'une réflexion avait été menée pour que l'entrée des personnes handicapées se fasse par l'arrière du cinéma mais la pente ne le permettait pas.

Monsieur GRESSET indique que la pièce arrière du bar en contrebas pourrait accueillir les toilettes du cinéma qui seraient supprimées du premier étage, ce qui permettrait l'arrivée de l'ascenseur. Bien entendu, une étude sera menée avec un architecte sur ce projet.

Madame le Maire profite de ce dossier pour remercier Monsieur Gresset, les membres de la commission culture et Monsieur Guinebault pour le travail effectué au niveau du cinéma et notamment sur la qualité de la programmation.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne congé avec refus de renouvellement du bail commercial concernant l'immeuble 23 rue du Prieuré à Aubigny-sur-Nère.
- d'autoriser Madame le Maire à mandater le Cabinet SOREL & ASSOCIES pour suivre la procédure de ce dossier.
- d'autoriser Madame le Maire à mandater un huissier, Maître LELIEVRE, pour délivrer le congé.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure.
- de fixer le montant de base pour négocier l'indemnité d'éviction à 20 700 €.

> Projets communaux – Demande de subventions au titre de la D.E.T.R

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de viabilisation de la parcelle cadastrée section BD n° 491 et le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

<i>Coût de l'opération</i>	81 000,00 € HT
<i>Autofinancement</i>	52 650,00 € (65 %)
<i>Subvention Etat au titre de la DETR</i>	28 350,00 € (35 %)

- d'approuver le programme de travaux d'accessibilité à réaliser sur l'année 2016 au complexe Yves du Manoir, à la piscine, au restaurant scolaire, dans le bâtiment hébergeant le Relais d'Assistantes Maternelles, la crèche et la salle d'évolution, les WC publics de la place de la Résistance, le parking du Pré qui danse.

- d'approuver le le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

<i>Coût de l'opération</i>	57 600,00 € HT
<i>Autofinancement</i>	46 080,00 € (65 %)
<i>Subvention Etat au titre de la DETR</i>	11 520,00 € (35%)

-d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame RENIER indique qu'il reste peu de parcelles libres sur la zone du Guidon, deux étant réservées pour Anaïs pour un éventuel projet d'extension ou de maison de retraite pour personnes handicapées. Il doit rester un ou deux terrains libres uniquement.

Il est précisé que ce futur aménagement se situe en face de la RD 940 alors que le terrain cédé par délibération du mois de janvier dernier avec un accès limité est situé au fond de la zone, côté Anaïs.

A la demande de Monsieur DECROIX, il est précisé qu'il s'agit de la parcelle section BD n° 461. La différence de montant entre le prix noté dans le document de débat d'orientations budgétaires et le projet de délibération résulte du fait que le montant a été affiné entre le DOB et le projet de délibération.

Madame DAUGU demande les travaux à réaliser en accessibilité au restaurant scolaire.

Il s'agit du remplacement de portes qui ont une largeur insuffisante.

Madame le Maire rappelle que les portes de l'église avaient été répertoriées non conformes mais la commission d'accessibilité avait répondu qu'avec deux battants, il n'y avait pas de problème.

Suite à la demande de Madame DAUGU qui s'interroge sur l'existence de WC publics au Stade Saint-Paul, Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit d'une porte des sanitaires du club house du stade Saint-Paul.

Madame le Maire ajoute qu'il avait même été demandé initialement une rampe pour le chalet du boudrome.

> Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Madame le Maire indique que cette délibération s'appliquera notamment au stagiaire que la commune doit accueillir durant trois mois au service espaces verts pour réaliser l'inventaire du patrimoine arboré de la Commune.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une gratification mensuelle aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis pour un stage au sein des services de la commune d'Aubigny.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire rappelle que les **réunions de quartiers** ont débuté. Madame MARTIN indique que trois réunions sur les cinq prévues ont déjà eu lieu. Les gens sont intéressés par ce type de rencontres : 20/25 personnes ont assisté à la première réunion, une dizaine à la deuxième mais avec beaucoup de participation malgré le nombre de participants moins élevés et plus d'une vingtaine de personnes lors de la troisième réunion.

Beaucoup d'incivilités signalées : stationnement sur les trottoirs, sens interdit l'allée du Pré qui Danse, des terrains non entretenus.

Il y a également des remerciements pour divers aménagements sur certains sites de la commune (place des Tilleuls ...).

Madame le Maire remercie Madame VEILLAT, Madame JUBLOT et Madame MARTIN pour leur travail dans ces réunions de quartiers.

Elle propose en parallèle de ces réunions de quartiers, au moins trois fois par an, d'installer une tente sur le marché afin de discuter le samedi matin avec les concitoyens (budget, projets ...). L'ensemble du conseil municipal est invité à participer à ce type de rencontres.

2/ Madame RENIER rend compte des suites de **l'incendie survenu résidence de Vlotho**. Elle indique que Monsieur ROUARD, Madame DORISON avec Madame AOUTIN et Madame BUREAU se sont occupés du logement de manière immédiate le soir même. L'intéressée a préféré être hébergée chez des amis dans un premier temps et vient d'être relogée par l'Office d'HLM dès vendredi dernier.

Beaucoup de propositions de secours sont arrivées en mairie. Madame AOUTIN a assuré la liaison entre les donateurs et la personne sinistrée.

3/ Madame le Maire propose qu'une **zone de « covoiturage »** soit créée sur le parking du Pré qui Danse en matérialisant quatre emplacements.

4/ L'accessibilité du marché pour les fauteuils est compliquée et un problème d'accès à la Poste a été soulevé compte tenu du manque d'espace pour faire une place réservée aux personnes handicapées et de la forte circulation sur cette voie. Des **places de stationnement pour personnes handicapées** seront ajoutées aux Petits Prés, à l'église, au Mail Guichard

6/ Madame le Maire communique le **calendrier** :

Manifestations :

Dimanche 28 Février 2016 De 9 h à 18 h	Salle des fêtes	Bourse toutes collections organisée par l'association des collectionneurs
Mardi 1^{er} Mars 2016 à 19 h 30	Cloître des Augustins	Apéro Jazz organisé par l'Ecole de Musique
Samedi 5 Mars 2016 à 19 h	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par l'association Les Lutins du printemps des Parents d'Elèves de l'école maternelle
Dimanche 6 Mars 2016 à 15 h	Salle des fêtes	Thé dansant organisé par l'association Les Restos du Cœur
Du Mardi 8 au Jeudi 10 Mars 2016	Salle des fêtes	Bourse aux vêtements organisée par l'association des Familles
Dimanche 13 Mars 2016 à partir de 15 h	Cloître des Augustins	Auditions des classes d'instruments
Samedi 19 Mars 2016 à 17 h	Salle des fêtes	Loto organisé par l'école élémentaire des Grands Jardins
Samedi 19 Mars 2016	Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la Mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	
	10 H 15	Rassemblement dans la cour de la Mairie
	10 H 30	Défilé vers le Monument aux Morts Levée des couleurs – lecture du message – dépôt de gerbe avec sonneries réglementaires Vin d'honneur salle Bill Millin

Réunions :

Jeudi 3 Mars 2016 à 18 h 00	Salle des Commissions	3^o Commission - Scolaire et Jeunesse
Jeudi 17 Mars 2016 à 20 h 00	Salle des Commissions	8 ^o Commission - Finances
Jeudi 24 Mars 2016 à 20 h 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

7/ Madame le Maire félicite **Monsieur ROUARD qui a été nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.**

Monsieur ROUARD indique qu'il a été distingué au titre du Ministère des Affaires Etrangères. Il souhaite remercier les albiens pour leur présence lors de la cérémonie organisée par le Comité du Souvenir Français et le Vieil Aubigny à la **mémoire des albiens morts à Verdun**, à l'occasion du centenaire de la Bataille de Verdun.

Cette cérémonie était la seule organisée dans le Cher et dans le Berry et a rassemblé de nombreuses personnes et notamment la représentante de Madame la Préfète en la personne de Madame LEFEVRE, le représentant du Général du commandant les écoles militaires de Bourges et plusieurs drapeaux et présidents d'associations.

Monsieur ROUARD remercie Madame DORISON qui a déjà beaucoup travaillé dans ce domaine et Madame GRESSIN qui a permis d'avoir des enfants qui ont fait l'appel. Il remercie également Monsieur MARIA qui a participé à l'organisation de cette cérémonie.

Dans le cadre du centenaire 1914-1918, les habitants et les scolaires seront appelés toute cette année à rendre hommage à ceux qui étaient à Verdun. Cette année serait également l'occasion de faire un geste vis-à-vis de nos amis allemands dans la réconciliation.

Monsieur ROUARD remercie également Monsieur le Président du Conseil départemental d'avoir été présent lors de la cérémonie.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 20.

